



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2015 A 20 H 30

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, et Paul PINSARD.

Etaient absents excusés : Aline JACQUET, Jean-Luc SEGUY.

Monsieur Paul PINSARD est désigné comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, observations sur le compte-rendu du 8 décembre 2014, aucune observation n'est faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Pour information, Monsieur le Maire rend compte des décisions par délégation prises depuis la dernière séance :

-2014-25 : attribution du logement T3 à Lavyssade à M. TETARD Ludovic le 15/12/2014 pour un montant de 284.39 €.

-2014-26 : révision des loyers au 1/01/2015 :

Formule de révision : 125.15 (indice de référence du 2^{ème} trimestre) soit + 0,57 %

T3 résidence des Marronniers : 300.84 € (ancien tarif 299.13 €)

T4 résidence des Marronniers : 348.59 € (ancien tarif 346.61 €)

Garage Résidence des Marronniers : 32.01 € (ancien tarif 31.83 €)

T4 Logement St Hilaire : 439.23 € (ancien tarif 436.74 €)

T2 immeuble La Vayssade : 233.51 € (ancien tarif 232.19 €)

T3 D immeuble La Vayssade : 300.84 € (ancien tarif 299.13 €)

T3 G immeuble La Vayssade : 286.01 € (ancien tarif 284.39 €)

T4 immeuble La Vayssade : 431.97 € (ancien tarif 429.52 €)

T2 (A1) maison Poileux : 301.01 € (ancien tarif 299.30 €)

T1 (B2) maison Poileux : 146.83 € (ancien tarif 146 €)

T1 (C3) maison Poileux : 149.27 € (ancien tarif 148.42 €)

T2 (D4) maison Poileux : 289.26 € (ancien tarif 287.62 €)

T1 (E5) maison Poileux : 154.27 € (ancien tarif 153.40 €)

T2 (F6) maison Poileux : 270.54 € (ancien tarif 269.01 €)

Garage collectif de la résidence des Marronniers : 404.44 € (ancien tarif 402.15 €)

-2014-27 : décision concernant la location des bâtiments modulaires à la communauté de communes du Pays de Lalbenque, renouvellement de la location des locaux pour 12 ans pour un loyer de 600 €/mois soit 7200 € par an.

-2014-28 : Fixation à compter du 1^{er} janvier 2015 des tarifs de la redevance assainissement :

*prime fixe premier branchement immeuble à usage d'habitation : 43 € (ancien tarif 42.16 €)

*prime fixe 2^{ème} branchement et branchement autres immeubles : 22.84 € (ancien tarif 22.39 €)

*Prime proportionnelle au m³ d'eau consommée : 0.70 € (ancien tarif 0.69 €).

-2014-29 : Achat d'une concession familiale perpétuelle de 6 m² à Mme GRENIER Yvette pour un montant de 82.32 €.

Pour information, une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée pour instruction, il s'agit de la vente du commerce de Mme Mireille MOISSET à Monsieur Fabien MARTY de Belfort du Quercy pour les références cadastrales BW 221, situé au 74 rue du marché aux truffes.

ORDRE DU JOUR

1 – Décision modificative budgétaire n° 1 du budget gymnase

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité la proposition de virement de crédits à l'intérieur de la section d'investissement de la manière suivante :

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées : + 1000 €

Chapitre 23 : Immobilisations : - 1000 €

2 – Convention constitutive du groupement de commandes concernant les travaux de la voirie communale et du patrimoine de la Communauté de Communes Lalbenque-Limogne

La communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne propose une convention de groupement de commandes voirie pour les futurs programmes de modernisation de la voirie communautaire et communale pour l'année 2015, pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction.

L'assemblée valide à l'unanimité ce projet de convention et autorise le Maire à la signer.

3 – Règlement intérieur des salles communales

Le Maire laisse la parole à Serge LINON, président de la commission vie associative pour la lecture et la présentation du règlement intérieur général pour les salles communales. Après une période d'observations et d'échanges, le Maire propose que ce règlement soit entériné avec quelques modifications validées en séance et sollicite de la commission l'ajout d'annexe spécifique par salle.

Ce règlement sera affiché dans les toutes prochaines semaines.

4 – Mise en accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public (ERP)

La communauté de communes a procédé en 2013 à l'établissement pour l'ensemble des communes du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Ce document correspond à un diagnostic par collectivité.

Il n'y a pas pour le moment d'échéance pour l'exécution des travaux. Ce document doit être approuvé par délibération du conseil municipal et mise à jour au fur et à mesure des travaux réalisés sur la voirie ou à proximité des espaces publics.

Ce document a été transmis à chaque élu pour information et analyse sur la réglementation en matière d'accessibilité.

La deuxième étape est de s'occuper de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) à l'intérieur et à l'extérieur.

Nous avons jusqu'au 1/01/2015 pour la mise en accessibilité des ERP pour les personnes handicapées, mais une nouvelle mesure est mise en place pour repousser cette échéance.

Elle consiste à la présentation d'un diagnostic exhaustif des ERP et des travaux à faire pour la mise en accessibilité tout handicap, avec le chiffrage et le calendrier prévisionnel des travaux.

Il s'agit de s'engager dans la démarche Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé) avant ou au plus tard le 27/09/2015 avec la production de ce dossier détaillé.

A partir de l'élaboration de ce document, le terme de l'échéance sera repoussé au maximum de trois ans pour un établissement de 5^{ème} catégorie et de 6 ans pour un établissement de la 4^{ème} à la 1^{ère} catégorie selon la nature des travaux à réaliser.

Pour les exploitants qui ne s'inscriront pas dans la démarche, ils se verront passibles de sanctions pénales.

Pour rappel : les handicaps concernés sont les suivants : handicap moteur ou physique, handicap visuel, handicap auditif, handicap mental, c'est-à-dire tout handicap.

Une information par le biais du bulletin ou sur site internet serait opportune pour l'ensemble des exploitants d'ERP « privés » sur la commune soumis au même type de réglementation.

Les services de la DDT (direction des territoires) proposent la nomination d'un élu référent et d'un technicien en charge de l'accessibilité.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission spécifique extra-municipale avec à sa tête Paul PINSARD responsable de la voirie et Michel DURAND responsable des bâtiments et infrastructures.

La composition sera définie lors d'un tout prochain conseil municipal avec des personnes extérieures compétentes dans le domaine.

Le but est que la commission puisse travailler sur l'élaboration du diagnostic par établissement, et aller le plus loin possible dans la production de l'agenda d'accessibilité programmée.

La sollicitation d'un bureau d'études sera sans doute indispensable pour établir les prévisionnels de coûts des travaux et les échéances d'exécution.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur la validation du PAVE lors d'un tout prochain conseil et arrêter la constitution et la composition de la commission spécifique extra- municipale.

5 – Rapport sur le prix et la qualité du service 2013 du Syndicat AEP de l'IFFERNET

Monsieur Paul PINSARD ou Monsieur Serge LINON en qualité de titulaires au Syndicat AEP de l'IFFERNET ont présenté sommairement les grandes lignes du RPQS 2013.

Ce rapport détaille les ressources en eau, le nombre d'abonnements, les volumes mis en distribution et vendus, la longueur du réseau, la tarification et recettes du service public de l'eau potable, les indicateurs de performance du service de l'eau potable et le financement des investissements du service de l'eau potable.

Ce rapport est mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie durant les heures d'ouverture.

6 – Questions diverses

a/ pour information, la Communauté de Communes, dans sa séance du 22/12/2014, a renoncé au transfert des pouvoirs de police spéciale proposé par les Lois n° 2014-58 du 27/01/2014 et n° 2014-366 du 24/03/2014 suite à opposition d'une commune membre et de quelques autres. Ces pouvoirs de police concernaient les domaines de compétences actuelles de l'EPCI (voirie, collecte des déchets ménagers et habitat).

b/ pour information : reconstitution de l'organe délibérant de la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne suite à l'élection partielle de Belmont Sainte Foi.

c/ pour information : Monsieur le Maire indique que le Bureau Véritas en charge de la mission de coordination sécurité et santé des personnes a sollicité l'établissement d'un rapport amiante avant travaux. Suite à ce rapport, il s'avère qu'il y a de l'amiante dans la colle des plinthes.

Il a été convenu en accord avec le bureau véritas de noyer les plinthes en faisant une chape de ciment de 10 cm.

d/ Monsieur le Maire souhaite par souci de transparence et d'information retracer l'historique concernant la procédure de mise à l'enquête publique pour la rectification mineure de

l'emprise du chemin rural traverse de Lacayrède car ce dossier avait débuté sous l'ancienne mandature en février 2014.

e/ Michel DURAND informe l'assemblée de la présence des militaires (un détachement d'une cinquantaine d'unités du 3^{ème} Rpima de Carcassonne), actuellement en formation au camp de Caylus. Ces militaires ont pour mission d'effectuer des travaux de rénovation aux monuments aux morts et du crucifix de la place du sol, il y aura également la visite de l'exposition sur le Centenaire de la déclaration de guerre 14-18 à la maison communautaire, participation à la journée truffes et une prise d'armes au monument aux morts avec dépôt de gerbe le mercredi 14/01. Cette action citoyenne s'inscrit dans le cadre des relations armée-nation.

f/ Paul PINSARD informe l'assemblée que suite au vol avec effraction à l'atelier municipal le 18/12/2014, il convient d'acquérir un nouvel utilitaire. Les investigations sont engagées.

g/ Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des dégradations faites aux toilettes publiques handicapées derrière la salle des fêtes, un dépôt de plainte a été dressé à la gendarmerie le 5/01/2015 et l'évaluation du préjudice est en cours.

h/ Cristel MARTINEZ informe l'assemblée sur la validation le 9/12/2014 des nouveaux horaires pour les activités périscolaires des 3h/semaine suite à la réforme des rythmes scolaires. Le groupe de la maternelle au CP-CE1 conserve le créneau de 13 h 15 – 14 h, le deuxième groupe (CE2 – CM2) aura l'activité de 11 h 45 à 12 h 30. Les deux services de restauration sont maintenus, le premier groupe (maternelles) à 11 h 45, le deuxième à 12 h 45 et les CP-CE1 du premier groupe iront manger à 12 h.

i/ Mercredi 14/01/2015 à 11 h, est organisée à l'école le lancement de la campagne de la jeunesse au plein air 2015, les fonds recueillis permettent d'allouer des aides pour les enfants qui partent en séjour de vacances. Cette année, l'école de Lalbenque percevra une aide conséquente pour le séjour que l'école primaire va faire en classe de neige du 19 au 23 janvier 2015. Cette réunion sera présidée par l'inspecteur d'académie.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15.

A LALBENQUE, le 19 Janvier 2015
Le Maire

J.POUGET.